#COVID19 Mesures prises en matière d'action sociale

Dès l’annonce du reconfinement, la municipalité de Bois-le-Roi a aménagé son action en conséquence dans chacun de ses domaines d’action.

En ce qui concerne l'action sociale:

- Les personnes inscrites au plan local d’alerte et d’urgence ainsi que les personnes répertoriées au Centre communal d'action sociale en raison de leur vulnérabilité ont été contactées dès le 30 octobre afin de savoir s’ils avaient des besoins particuliers au regard du contexte ;
- Une communication a été faite par courriel à destination des bénévoles mobilisés lors du précédent confinement ;
- Une communication générale rappelant l’utilité du CCAS a été publiée sur les panneaux lumineux ;
- Une lettre a été adressée à l’ensemble des personnes recensée dans les listes du CCAS ;
- Les couturières de la chaîne de solidarité ont mis à disposition environ 90 masques enfants dont le CCAS a organisé la distribution en priorité aux familles en situation de précarité.

Au 17 novembre 2020:

- 1 bénévole a été mis en relation avec un sénior (médicaments pharmacie) et 1 avec un enfant pour du soutien scolaire ;
- 13 bénévoles se sont portés volontaires dont 2 nouvelles personnes ;
- Phoning : 108 personnes ont été contactées dans nos personnes vulnérables par le CCAS ;
- 40 masques enfants ont été distribués aux enfants des familles connues par le CCAS. Il en reste une trentaine environ.

La continuité de l’activité municipale est assurée dans le respect des mesures sanitaires.